

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ACCREDITATIONS UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS AND QUALITY

ARRETE N°

18 00451

/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 12-Juin

Portant ouverture du concours d'entrée en première année de la Formation Initiale à l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT-BOIS) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2018/2019.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n°2001/005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- VU le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le Décret n°93/036 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
- VU le Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes applicables aux Universités, modifié et complété par le Décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
- VU le Décret n°2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités
- VU le Décret n°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret n°2012/333 du 29 juin 2012 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- VU le Décret n°2017/320 du 27 juin 2017 portant nomination de Responsables dans les Universités d'Etat ;
- VU le Décret n°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de Responsables au Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU L'arrêté N° 18/00091/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 22 février 2018 fixant le calendrier des concours d'entrée dans certains Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun ;

Sur proposition de Monsieur le Recteur de l'Université de Yaoundé I,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est ouvert un concours pour le recrutement de 35 (trente-cinq) candidats par filière en première année de la Formation Initiale à l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT-Bois) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo dans les filières suivantes, au titre de l'année académique 2018/2019 :

Filières	Types de baccalauréat	Nombre de places
Construction Bois	C ; D ; E ; F4 ; BT/Métiers Bois ; GCB-AL/Sciences ; Tech. GCE	35
Sciences du papier et Bioénergie	C ; D ; E ; F1 ; GCE-AL Sciences ; Tech. GCE	35
Chimie du bois	C, D, E, F4 ; BT/Métiers Bois ; GCE-AL Sciences ; Tech. GCE	35

**Article 2 :** Le concours visé à l'article 1 ci-dessus est ouvert aux Camerounais des deux sexes et aux candidats étrangers résidant au Cameroun dans la limite des places disponibles.

**Article 3 :** Les candidats aux concours devront être âgés de **29 ans au plus** à la date du concours.

**Article 4 :** Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

1. Une fiche de candidature ;
2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de trois (03) mois ;
3. Une photocopie certifiée conforme du baccalauréat ou BT ou du GCE A/L en mathématiques, physique, chimie ;
4. Quatre (04) photos d'identité (4 x 4) ;
5. Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire datant de moins de trois (03) mois ;
6. Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
7. Une attestation de versement d'un montant de **20 000 F CFA** sur le compte n°**10033 05211 11004000009 44**, intitulé « **INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU BOIS** » à l'United Bank of Africa (UBA) ou dans toutes les **Agences Express Union du Cameroun**
8. Une enveloppe de grand format timbrée à 400 F CFA et portant au verso, l'adresse du candidat.

**Article 5 :** Le concours aura lieu le **Samedi 15 septembre 2018** dans les centres suivants :

- IUT/BOIS localisé à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) à Mbalmayo ; IUT de Douala ; Université de Buéa ; Université de Bamenda ; Lycée Technique de Bertoua ; Université de Ngaoundéré ; Université de Dschang.

**Article 6 :** Le programme du concours est celui des classes Terminales des séries indiquées. Les épreuves sont écrites et portant sur les matières suivantes :

Epreuves	Durée	Coefficient
Culture Générale (épreuve identique pour toutes les filières)	3H	04
Mathématiques et physique (filière CB)	3h	04
Physique et Chimie (Filières SPB et CHB)	3H	04

**Article 7 :** Les fiches de candidatures seront retirées et les dossiers complets déposés au plus tard le **mercredi 12 septembre 2018**, délai de rigueur, dans l'un des lieux ci-après :

- Les Délégations Régionales du MINESEC : Douala, Yaoundé, Buéa, Bamenda, Bertoua, Ngaoundéré, Ebolowa ;
- Université de Dschang ;
- IUT de Douala ;
- IUT-Bois, dans le campus de l'ENEF à Mbalmayo ;
- **Les candidats peuvent aussi remplir et imprimer le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse [www.uy1.uninet.cm](http://www.uy1.uninet.cm) et les déposer dans les lieux cités précédemment.**

Les fiches de candidatures peuvent également être téléchargées sur le site Web du MINESUP à l'adresse : [www.minesup.gov.cm](http://www.minesup.gov.cm)

**Article 8 :** Le Recteur de l'Université de Yaoundé I, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie du Bois (IUT-Bois) de l'Université de Yaoundé I à Mbalmayo sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié par tout ou besoin sera.

**LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**

  
**Jacques FAME NDONGO**